15e ANNEE — N° 750 PARAIT LE SAMEDI 22 Juillet 1899

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Questions d'Hygiène

(PREMIER ARTICLE)

L'eau des Fontaines Publiques
à Sisteron

Au cours d'une analyse à laquelle nous procédions pour répondre à certains désiderata d'un industriel de la région, nous avons été amené, par comparaison, à nous occuper des eaux potables de notre ville. Notre examen portait sur la teneur de ces eaux en sels de Chaux, sur le Degré hydrotimétrique, et sur la proportion de Matière organique.

Laissant de côté tout ce qui touche aux divers sels contenus dans l'eau et au degré de dureté (hydrotimétrique, total ou permanent,) pour ne pas compliquer — inutilement, dans la circonstance — cette courte note que nous voulons aussi claire que possible, nous nous occuperons seulement ici de la Matière organique.

« Sous la dénomination de « *Matière organique des eaux* » il faut grouper tous les principes de nature végétale ou animale, vivants ou non, existants dans l'eau (Pouchet et Bonjean.)» L'introduction de ces matières organiques dans les eaux s'explique tout naturellement : La pluie tombe sur la terre en entrainant les poussières atmosphériques qu'elle précipite sur le sol, s'écoule à sa surface et pénètre directement par les fissures ou s'infiltre au travers des couches perméables chargée de l'infinité de matières organiques existant à la surface du sol. Qu'elle rencontre une nappe souterraine d'eau destinée à l'alimentation ou seulement une canalisation en mauvais état, des conduites fissurées ou brisées, et les principes dangereux apportés par l'eau de la surface (pluie ou ruisseau superficiel) vont souiller, détériorer l'eau alimentaire venant de la meilleurs source qu'il soit. Les matières organiques d'origine animale (matières fécales, urine, purin, cadavres déchets de viandes crues et cuites, eaux de lavage de linges, etc.) sont particulièrement dangereuses et donnent à l'eau un caractère d'insalubrité qui doit la faire rejeter. « Aussi est-il nécessaire d'en faire le titrage indépendamment de toutes les autres substances.» (Héret.) De l'avis des hygiénistes les plus éminents, «la matière organique est de nature à constituer un terrain de culture favorable au développement des micro-organismes pathogènes ou non, et la virulence de ces germes peut être sous la dépendance de ces matières orniques, (Pouchet et Bonjean.) »

Ces préliminaires posés, voyons ce que répondent nos eaux si nous les interrogeons au point de vue de leur teneur en matières organiques. Nous avons effectué, depuis une dizaine de jours, sur les eaux de la Fontaine-Ronde, de la Place et du Jalet, une série d'analyses, analyses très munitieuses, demandant des réactifs nombreux et très purs, des précautions très grandes et beaucoup d'habitude du laboratoire.

Voici les chiffres obtenus pour la matière organique évaluée en milligrammes et en oxygène.

Fontaine-Ronde : moyenne 2 mg. 620.
Fontaine Gd-Place : moyenne 1 mg. 260.
— du Jallet : moyenne 0 mg. 756.

On voit de suite combien l'eau du Jalet se trouve dans des conditions plus favorables, de plus grande pureté (au point de vue «matiéres organiques» que ses sœurs de la Place et de la Saunerie (Font-Ronde). L'eau du Jalet est en effet excellente ; l'eau de la Place vient ensuite avec des proportions qui en font encore une eau très potable. Quant à l'eau de la Fontaine-Ronde, les chiffres trouvés pour la matière organique, chiffres dont nous avons donnés ci-dessus la moyenne, la placent dans les eaux *moins* potables.

En effet, il faut savoir que, d'après les auteurs les plus compétents, on ne classe plus parmi les eaux potables celles qui contiennent beaucoup plus de deux millg. de matière organique par litre. A plus forte raison quand il s'agit de quantités au dessus de 3 millg. Or dans deux analyses nous avons trouvé plus de 3 milg. de matière organique dans l'eau de la Font.-Ronde (3^{mlg} 527 et 3^{mlg} 276.)

Les exigences d'autres analyses étrangères à l'eau potable sont cause que nous n'avons pas examiné, comme nous l'eussions désiré aussi, l'eau de la fontaine de Bourg-Reynaud qui présente, au point de vue de la salubrité, le même intérêt que les autres. Nous nous proposons de nous en occuper trés prochainement, désireux de renseigner sans retard tous nos concitoyens.

Nous travaillons ici, qu'on le sache bien, sans rémunération d'aucune sorte, uniquement préoccupé de la santé publique, et du bon renom de salubrité de notre ville, renom qu'il ne faut pas laisser compromettre. Notre pittoresque et beau pays, on ne saurait trop le proclamer, est, de par la nature, essentiellement sain, grâce au concours merveilleux d'un air sec, d'un plein soleil et d'une eau de source d'excellente qualité à son origine, témoin la fontaine du Jalet, la plus rapprochée de la prise. Il importe donc au premier chef que les pouvoirs publics veillent à préserver cette eau de toute cause pouvant la contaminer, c'est-à-dire en détruire la pureté Nous ne doutons pas un seul instant de la sollicitude de nos édiles à cet égard. Qu'ils nous permettent de leur donner, nous croyons être en etat de le faire utilement, quelques indications complémentaires et nécessaires.

Deux causes peuvent influer sur l'eau de la Fontaine-Ronde et diminuer son état de pureté qui, si les conduites étaient absolument étanches, devrait à tous moments, être au moins égale à celle de l'eau de la Place : l'infiltration permanente de l'eau du ruisseau qui longe la rue Droite (et quelle eau, à certains moments ds la journée ! ! !) et l'infiltration accidentelle de l'eau de pluie dans les mêmes conduites. Ces causes agissent-elles toutes les deux à la fois ou l'action de l'une delles domine t'elle ? Nous serions d'après nos essais et d'après le le moment où certains ont été pratiqués, tenté de croire que la pluie joue le rôle capital.

Si donc on se détermine à envoyer de l'eau de nos fontaines au Laboratoire du Comité consultatif d'Hygiène de France, la plus haute autorité en la matière, on devra faire la prise d'échantillons au moment le plus défavorable à la pureté de l'eau, c'est-à-dire après une pluie, d'orage ou autre. C'est de toute nécessité ; une prise d'échantillons par un temps sec n'aurait qu'une valeur relative elle n'aurait même aucune valeur ; elle ne serait pas concluante.

Le meilleur et le plus radical des remèdes serait dans la refection complète des conduites d'eau à travers la ville et dans la substitution de tuyaux en fonte, hermétiquement joints, aux vieux tuyaux en poterie si souvent malmenés par les travaux du télégraphe souterrain et l'éblissement des trottoirs. On aurait alors la certitude absolue d'avoir à toutes les fontaines de la ville, tant à la Saunerie qu'au Jalet, de l'eau de toute première qualité.

G. TARDIEU.

La Scission socialiste

Un Congrés du parti

On sait que M. Jaurés, contre lequel les guesdistes, les blanquistes et l'Alliance communiste ont lancé un manifeste, a répondu en proposant de convoquer un congrés général du parti socialiste pour trancher le différend causé par l'entrée de Millerand dans le ministére.

Dans un autre manifeste, les broussistes s'étaient ralliés à cette proposition, tout en faisant leur réserves sur l'opportunité de la manifestation faite par les signataires du premier manifeste ; ceux-ci viennent à leur tour d'accepter le congrés.

Voici, le texte de l'ordre du jour voté à ce suget par l'Union fédérative du Centre :

« L'Union fédérative, aprés avoir examiné les conditions dans lesquelles c'est produite la crise que traverse le parti socialiste, décréte :

1° Il y a lieu de réunir à par un congrès national socialiste dans le plus bref délai possible, d'accord avec les autre organisations socialistes.

2° Les délégués du parti au comité national et au comité d'entente sont chargés de faire, pour atteindre ce but, les démarches nécessaires.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Distribution des Prix. — La distribution des prix aux élèves du Collège, sous la présidence de M. Robert, député, aura lieu le samedi 29 juillet dans une des cours de l'établissement.

Santé Publique. — L'état sanitaire de notre ville est en ce moment-ci on ne peut meilleur. l'état-civil donne en effet à la date du 20 juillet, 14 décès de moins que l'année dernière, ce qui fait une diminution de la mortalité de 20 o|o ; les décès ne sont d'ailleurs en général que des enfants de naissance ou des vieillards de 70 ans. Les médecins signalent très peu de malades.

Ecoles. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. Le Ministre de l'instruction publique vient d'accorder à Mlle Pécoul, directrice de l'Ecole des filles, une médaille de bronze et à Mme Maurel, directrice de l'Ecole de la Beaume, une mention honorable.

On voit avec plaisir que les efforts, d'ailleurs toujours couronnés de succès, de nos instituteurs et institutrices sont appréciés à leur juste valeur et récompensés:

Travaux Publics. — Les travaux de réfection de la rue Chapusie ont été entrepris cette semaine et sont poussés activement.

— Les travaux de construction du mur d'enceinte de la cour du midi du Collége, ont été entrepris jeudi.

— Ainsi que nous l'annonçons in-extenso ci-après, l'adjudication de la grille surmontant ce mur aura lieu le 6 août dans une des salles de la mairie.

Désinfection. — L'administration municipale a fait procéder cette semaine à la desinfection des ruelles et andronnes de la ville au moyen d'un badigeon de lait de chlorure de Chaux. Ce sont là d'excellentes mesures par les temps de grandes chaleurs.

Température. — Voici la température moyenne de la semaine, prise au Thermomètre de M. Peyrothe, opticien.

A l'ombre, minima 18°.
Maxima 29° 5'

ÉTAT-CIVIL
du 14 au 21 Juillet 1899

NAISSANCES

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Reynaud Eléonore, Veuve Figuière 77 ans.

Honneur à Marchand

Le radieux soleil éclaire de ses feux
Le retour de Marchand. Français soyons [joyeux]
Et que dans les parfums du *Congo* dans les [roses,]
Ce vaillant n'ait chez nous que des apothéo- [ses]

Berthe Brugeaire, au parfumeur Victor Vaissier.

Elles disparaissent immédiatement. — Fréchamps (Creuse), le 29 mai 1998. -- Depuis quelques temps j'étais atteint d'un violent mal de dents qui me faisait cruellement souffrir. Quelques frictions de Baume Victor l'ont complètement fait disparaître

Charles PIERRE propriétaire (Sig. lég).

A M. Hertzotg, pharm., 28 rue de Grammont, Paris.

AH ! CHALEUR !

Nous traversons une saison déprimante. Seuls ceux qui font usage de l'absinthe oxygénée, de la Grande Dis-

© VILLE DE SISTERON

tillerie Cusenier. n'en subissent pas les effets, car l'oxygène que renferme cet excellent apéritif tonifie les tissus, fait circuler le sang, et conserve aux muscles toute leur énergie.

Tous les Dimanches à l'Hôtel des Acacias. — Glaces et Sorbets.

VACHERIE A CÉDER après fortune, 12 min. de Paris, 30 vaches, vente journalière 400 l. de lait à 50 centimes. On gagne net **15.000** francs par an. On vend en plus du lait, 2000 œufs et 100 k. de beurre par semaine. Installation splendide. On traitera avec **30.000** francs ou garanties.

DAGOY, 37 boulevard St-Martin, PARIS.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Successeur de M. BASSAC
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
Volontaire

Le DIMANCHE 30 Juillet mil huit cent quatre vingt-dix-neuf, à 1 heure de l'après-midi, il sera procédé à **Sourribes**, *dans une des salles de la Mairie par le ministère de Me* **Béquart**, *notaire à la*

VENTE
AUX ENCHÈRES
Publiques et Volontaires

des immeubles ci-après désignés situés sur le terroir des communes de BEAUDUMENT et de SOURRIBES appartenant à Madame Henri SARLIN, née HEYRIES, rentiers à Sisteron.

Commune de Beaudument
PREMIER LOT
Un Grand
DOMAINE

connu sous le nom de CHATEAU DE BEAUDUMENT consistant en maison d'habitation et logement pour le fermier, écuries, bergeries, grenier à foin, remises, pigeonnier, lapinières, loges à cochons, etc.

Ce domaine est composé de terres labourables et arrosables, pré, bois, et complanté d'arbres fruitiers, amandiers, noyers, mûriers, oliviers ; cette propriété est d'un grand rendement pour le troupeau, on peut y tenir 200 bêtes à laine l'hiver et 300 l'été.

Dans cette vente sont comprises toutes les parcelles situées à gauche du Vançon et portées au plan cadastral de la commune de Beaudument à la section B.

Très jolie situation pour la chasse et la pêche à six kilomètres de Volonne et à douze kilomètres de Sisteron.

Mise à prix : Quinze mille francs, ci. . . 15000 fr.

FACILITES DE PAIEMENT

Commune de Sourribes
DEUXIEME LOT.

Une Maison connue sous le nom Maison Pauze, relevée au plan cadastral sous le numéro 66 de la section A, confrontant : au levant Elie Gaubert, au midi Latinville, au couchant Latil et au nord rue.

Mise à prix ; Deux cents francs.
ci . . . . . 200 fr.

TROISIÈME LOT

Remise et grenier à foin, relevés au plan cadastral sous le numéro 89 confrontant : au nord Heyriès, au midi la rue, au levant et au couchant Brun.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

QUATRIEME LOT

Une aire à fouler et le tiraire relevés au plan cadastral sous les, numéros 440, 469 et 470 section A.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

CINQUIEME LOT

Une terre labourable le Vièrard, relevée au plan cadastral sous le numéro 604 de la section A.

Mise à prix : Quatre cents francs.
ci . . . . . 400 fr.

SIXIEME LOT

Une terre labourable et arrosable, appelée la petite Condamine, relevée au plan cadastral sous le numéro 530 de la section A.

Mise à prix : Cent cinquante fr.
ci. . . . . 100 fr.

SEPTIEME LOT

Terre labourable et arrosable appelée la grande Condamine, (avec la petite parcelle en dessous touchant le Vançon) relevée au plan cadastral sous les numéros 474, 511, 511 bis de la section A.

Mise à prix : Cinq cents francs.
ci . . . . . 500 fr.

HUITIEME LOT

Terre labourable, complantée d'oliviers, appelée la Jalmette, relevée au plan cadastral sous les numéros 304 et 305 de la section A.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci . . . . . 200 fr.

NEUVIÈME LOT

Terre labourable appelée le trou des Oliviers, relevée au plan cadastral sous les numeros 275, 276, 277, de la section *A*.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

DIXIEME LOT

Jardin appelé pré de la luzerne, relevé au plan cadastral sous le numéro 337 de la section A.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr,

ONZIEME LOT

Terre labourable, vague et réservoir, appelé Aco de Marie, relevés au plan cadastral sous les numéros 248, 249, 250, 309, 310 et 311 de la section A.

Mise à prix : Cent cinquante fr.
ci . . . . . 150 francs.

DOUZIEME LOT

Pâture, terre labourable et bruyère appelés la Musique, relevé au plan cadastral sous les numéros 380, 381, 382 de la section A.

Mise à prix : Cent francs.
ci. . . . . 100 fr.

TREIZIEME LOT

Pré au dessus la Musique, relevé au plan cadastral sous le numéro 344 de la section A.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

QUATORZIEME LOT

Terre labourable appelée les Oliviers, au dessous la Musique, relevé au plan cadastral sous les numéros 241, 242, de la section A.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

QUINZIEME LOT

Pré et terre labourable appelés la Margouton, relevés au plan cadastral sous les numéros 55, 56 de la sect. A.

Mise à prix : Cent cinquante fr.
ci . . . . . 150 fr.

SEIZIEME LOT

Pré dit le Pré long relevé au plan cadastral sous les numéros 80, 81, 82, de la section A.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 fr.

DIX-SEPTIEME LOT

Pré appelé Pré Redon et chenevier du pre Redon relevé au plan cadastral sous les numéros 66, 68 de la section A.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 fr

DIX-HUITIEME LOT

Terre labourable, vague et bruyère appelée la Bastide, relevée au plan cadastral sous les numéros 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 de la section A.

Mise à prix : Cinq cent quatre-vingt francs, ci . . . . . 580 fr.

DIX-NEUVIEME LOT

Bâtiment, terre labourable, et vague appelés la Tuilière, relevés au plan cadastral sous les numéros 111, 112, 113 de la section A.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

VINGTIEME LOT

Bois appelé Plan Sibert, relevé au plan cadastral sous le numéro 145 de la section A, les numéros 1, 19, 52, de la section C.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

VINGT-UNIEME LOT

Bois et vague, appelé la Plate relevé au plan cadrastal sous les numéros 185, 192, 193, de la section A, les numéros 2, 18, 28, de la section C.

Mise à prix : Cent cinquante francs, ci . . . . . 150 fr.

VINGT-DEUXIEME LOT

Bois et vague, appelé la grande Adrech relevé au plan cadastral sous les numéros 288, 289 de la sectionA, numéros 1, 92, 20 de la secfion C.

Mise à prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 fr.

VINGT-TROISIEME LOT

Bois et vague, appelé l'Adrech et Lautric, relevé au plan cadastral sons le numéro 290 de la section A, numéros 1, 51, 22 de la section C.

Mise à prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 fr.

VINGT-QUATRIEME LOT

Terre labourable appelée la pièce Saint-Roman relevée au plan cadastral sous les numéros 56, 57, 71, de la section B.

Mise à prix : Cent cinquante fr.
ci . . . . . 150 fr.

VINGT-CINQUIEME LOT

Terre labourable appelée le Moine relevée au plan cadastral sous le numéro 269 de la section B,

Mise à prix : Six cents francs,
ci . . . . . 600 fr.

VINGT-SIXIEME LOT

Terre labourable appelée la Truie relevée au plan cadastral sous le numéro 224 de la section B.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

VINGT-SEPTIEME LOT

Terre labourable appelée la Rouvière relevée au plan cadastral sous le numéro 131 de la section B

Mise à prix ; Cent francs,
ci . . . . . 100 fr.

VINGT-HUITIEME LOT

Terre labourable vigne et vague appelée les plantiers relevée au plan cadastral sous les numéros 356, 357, 358, 359, 360, 361 de la section B numéros 1, 69, 14, de la section C.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

VINGT-NEUVIEME LOT

Terre labourable vague et réservoir appelée combe de Siard relevée au plan cadastral sous les numéros 406, 407, 414, de la section B.

Mise à prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 fr.

TRENTIEME LOT

Vague et coteau rouge appelés la Combe relevés au plan cadastral sous le numéro 600 de la section B, numéros 2, 81, 14, de la section C.

Mise à prix : Cent cinquante francs
ci . . . . . 150 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BEQUART, notaire à Sisteron, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Pour extrait :
L. BÉQUART.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

COMMUNE de SISTERON

Collège Communal

ADJUDICATION

Des travaux de serrurie (grilles dormantes et ouvrantes) à établir pour la clôture de la cour du midi du Collège, dont la dépense s'élève à la somme de **2.837 fr. 70** *non compris* **141 fr. 85** *pour ouvrages imprévus.*

Cautionnement en Numéraire : 150 fr.

Dimanche 6 Août 1899

Le public est prévenu que le Dimanche six Août mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à trois heures et demie de l'après-midi, il sera procédé dans la salle de la mairie de Sisteron, par le Maire de Sisteron, ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, de l'Architecte ou de son délégué et du Receveur municipal à l'adjudication au rabais des travaux ci-dessus indiqués.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire déposera sur le bureau, s'il y a lieu, conformément à l'Instruction ministérielle du 6 décembre 1870, un minimum de rabais sous pli cacheté, et l'adjudication n'aura pas lieu si ce minimum n'est atteint par aucun des soumissionnaires.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'est Français, et n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succés. A cet effet chaque concurrent sera tenu de fournir : 1° un certificat constatant sa capacité. Le certificat sera délivré dans les trois ans qui précédent l'adjudication. Il contiendra l'indication des travaux exécutés et suivis par l'entrepreneur, ainsi que la justiqcation de l'accomplissement des engagement qu'il aurait cantracté. Il Il devra dans tous les cas, être visé par Monsieur Bongarçon, architecte à Digne, huit jours avant l'adjudication.

Les soumissions devront être faites sur papier timbé de soixante centimes et contenir les nom, prénoms, profession et domicile du soumissionnaire, ainsi que le rabais exact *en toute lettre sans fraction de franc* fait sur le prix du détail estimatif.

L'entrepreneur sera tenu d'une avance d'un dixième du montant des ouvrages exécutés, lequel dixième ne lui sera payé qu'après la réception définitive qui aura lieu d'après les règles ordinaires ou d'après le cahier des charges.

Il sera opéré une retenue de 1% sur l'ensemble du montant des travaux exécutés.

Cette revenue sera affectée, à l'organisation du service médical institué par l'arrêté ministériel du 15 décembre 1848 et au payement des secours qui pourront être alloués aux ouvriers victimes de quelque accident.

© VILLE DE SISTERON

Les travaux devront être achevés le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, sous peine d'une amende de cinq cents francs par jour de retard.

Les frais d'affiches, de publication, d'affranchissement, d'expéditions de timbre et d'enregistrement, sont á la charge de l'adjudicataire et seront payés comptant le jour de l'adjudication.

Il sera donné communication des plans, devis, détail estimatif, clauses et conditions générales de l'adjudication, à la Mairie de Sisteron.

Les entrepreneurs pourront également prendre connaissance du projet à Digne dans les bureaux de Monsiéur BONGARÇON, architecte à Digne, Boulevard Gambetta.

Le Maire,
Félix THÉLÈNE.

Étude de Me Léopold BÉQUART
Successeur de Me A. BASSAC
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE

SUR SURENCHÈRE APRÈS LICITATION

Le DIMANCHE VINGT-TROIS Juillet mil huit cent quatre-vingt-dix neuf à DEUX heures en l'étude et par le ministère de Me BÉQUART, notaire à Sisteron, il sera procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

de l'immeuble ci-après désigné appartenant à Monsieur Louis-Dominique LAGRANGE.

DESIGNATION

Petite PROPRIÉTÉ d'agrément à l'arrosage avec vigne, jardin et bastidon, quartier de Saint-Lazare, d'une contenance de 58 ares 70 cent. confrontant : Route nationale, Monsieur De Leydet et Blanc Baptistin, numéros 428p. 429 et 488p. section D.

Cet immeuble a été adjugé dans le procés-verbal d'adjudication du neuf juillet dernier à Monsieur Antoine IMBERT au prix de 1505 francs. Il a été surenchéri suivant acte du quinze juillet courant par Monsieur Victorin REYMOND.

Mise à prix : Mille six cent cinquante-cinq fr. cinquante.
ci. . . . . 1655 fr. 50 cent

Pour tous renseignements s'adresser à Me BÉQUART notaire, dépositaire du cahier des charges.

Tribunal de Commerce
de Sisteron

Liquidation Judiciaire

Avis aux Creanciers

Les créanciers de la liquidation MICHEL Désiré, négociant à Sisteron, qui n'ont pas déposé leurs titres de créance au greffe accompagnés d'un état de produit sont avertis que la vérification des créances aura lieu le PREMIER Août mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf à DIX heures du matin au palais de justice, devant Monsieur GIRARD juge commissaire et qu'ils ont a déposer leurs titres et se présenter le dit jour pour la dite vérification.

Pour extrait conforme :
Le Commis greffier,
PEIGNON.

Etude de Me HEIRIÈS, notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)
Suc^r de Mes Chauvet et Audibert

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me HEIRIÈS, notaire à Sisteron, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré, Monsieur Marius-Simon BONTOUX, négociant, demeurant à PEIPIN, au hameau des Bons-Enfants, a échangé avec Monsieur Jean-Baptiste PARRAUD, propriétaire à PEIPIN, quartier du Jabron, une propriété en nature de labour sise à Sisteron, quartier de Chauffe Piasses, confrontant du levant Thélène, du midi Veuve Bayle, du couchant Latil et du nord chemin portée à la matrice cadastrale sous le No 1746 de la section F. pour une contenance de 36 ares 60 centiares ; lequel lui a donné en contre échange une propriété en nature de labour sise à Sisteron, quartier de Parésous portée à la matrice cadastrale sous les numéros 1073 et 1076 de la section F, pour une contenance de 56 ares 30 centiares confrontant du levant, couchant et midi, Boutoux et du nord hoirs Besaudun.

C'est échange a été fait sans soulte ni retour de part ni d'autre

Copie collationnée du dit contrat d'échange a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron, le 22 juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et l'acte de dépôt dressé par le greffier a été ou sera signifié tant à Monsieur le Procureur de la République prés le dit tribunal qu'à Madame Marie-Antoinette VARNET et Madame Marie-Julie REYNAUD, épouses des échangistes.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles échangés de toute hypothèque légale non inscrite.

Pour extrait :
HEIRIÈS.

Le gérant : A. TURIN.

GRANDE LIQUIDATION

Pour cessation de Commerce

BRUN ADOLPHE

RUE DELEUZE (Valaye) SISTERON

M. BRUN à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir de ce jour il sera mis en vente des **Chaussures en tous genres,** fines et fortes pour hommes, femmes, fillettes et enfants, à des prix défiant toute concurrence.

A vendre dans de bonnes conditions de prix

Outillage complet de cordonnerie et TROIS MACHINES A COUDRE en très bon état dont une à tube.

---

60 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE **DE RICQLÈS**

Le seul Alcool de Menthe Véritable
BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraicheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.
ELIXIR SOUVERAIN contre les **indigestions**, la **Dysenterie**, la **Cholérine** ; **dissipe** les Maux de cœur, de tête, d'estomac.
EXCELLENT *aussi pour la* **Toilette** *et les* **dents.**
SE MÉFIER des IMITATIONS
EXGIER LE NOM DE RICQLÈS

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

A VENDRE

dans de bonnes conditions
UNE BICYCLETTE PNEU
Un Comptoir de Magasin
et un
BALANCC A L'ÉTAT NEUF
S'adresser : 56, rue Droite.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 19 Juillet 1899

La tendance à la hausse domine sur le Marché, mais les cours ne montent que lentement et, nos rentes ont encore fléchi nos établissements financiers eux-mêmes ont perdu quelques point. Le crédit foncier s'inscrit à 725, le Comptoir national d'escompte à 610, le crédit lyonnais la Société Générale.

Les adhésions desporteurs d'actions anciennes à la souscription des80000 actions nouvelles de cette dernière sont de jour en jour plus nombreuses.

Actions des otomobile Aenrod 150fr.

La prime de 66,25 a pour objet l'assimilation des titres nouveaux aux anciens au point de que des réserves et des dividendes. La Banque spéciale des valeurs industrielles et les valeurs de son groupe doivent bénéficier largement de la reprise générale. Banque française d'émission 115.

Les recettes de la Cour des Mtracles progressant sans cesse les dixiémes d'action de Paris en 1400 sont bons à acheter à 67.50. Trés avantageuses aussi à 57 fr. les actions du Combat Naval dont les travaux son poussés activement.

les bénéfices des établissements Basset qu'on peut se procurer à la Banque Buisson, 17 rue Molière, sontpoussées de 108 à 110

Chemins de Fer Français sans variations

Au Nouveau Magasin de Chaussures

16, Rue Deleuze, SISTERON (B.-A.)

Chaussures de luxe et de fantaisie, pour hommes, Dames et Enfants
COMMANDE ET CONFECTION
cloué, sur mesure, à des prix modérés

NOTA. — On est prié de réclamer le billet de tombola a tout achat d'une paire de chaussure.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE DÉPART

MAISON RAVOUX

SUCCESSEUR D'ESTELLON
Place de la Mairie, Sisteron.
TOILES, NOUVEAUTÉS
ARTICLES CONFECTIONNÉS

A VENDRE A L'AMIABLE
Une Propriété
Au quartier des Bons-Enfants
S'adresser à M. Pascal Auguste

GANDS SUCCES en 1896, 1897, 1898
Premier Prix de Viticulture en 1897
Un grand diplôme d'honneur, deux médailles de bronze, deux médailles d'or en 1898
CONTRE LE MILDIOU ET LE BLACK-ROT

SULFATEUR LIQUIDE TARDIEU

Bouillie à l'ammoniure de cuivre toute préparée en bouteilles et en bonbonnes
Contre l'Oïdium
Soufre Liquide Nicotiné Insecticide
Bouillie à l'oxy-sulfure sulfuré de Calcium combiné en bouteilles et en bonbonnes

Prêt à pulvériser avec le pulvérisateur, suprimant la souffreuse, soufflets et appareils spéciaux. Prod. 4000 bouteilles : 5000 dépositaires ; 45 entrepôts en France et à l'étranger ; demandez la notice explicative. Laboratoire, usine et siège social à **PRAUTHOY (Haute-Marne).** On accepte un seul agent revendeur, par commune vignoble, sous référence. *Entrepôt à Digne;* M. Noël Aithaud, Nég

SISTERON-JOURNAL
EST EN VENTE
à MARSEILLE chez Madame GRA. Cours Belsunce.
à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau
à TOULON, Chez Mme ROLLAND
KIOSQUE N° 2 — BOULEVARD D'STRASBOURG

MAISON DE CONFIANCE - FONDÉE EN 1848

L. PEYROTHE

Rue Mercerie, SISTERON, (Basses-Alpes.)

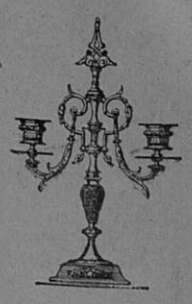

BIJOUTERIE, HORLOGERIE
ORFÉVRERIE, OPTIQUE
GRAND ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE
OR, ARGENT, DOUBLÉ ET NICKEL
Orfévrerie, Argent et Ruotz 1e titre
DIAMANTS ET PIERRES FINES
Spécialité pour Corbeille de Mariage

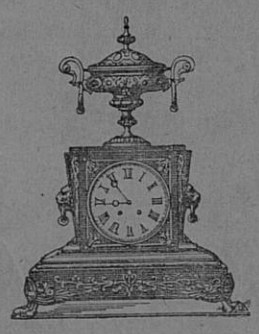

BIJOUX DES ALPES
Horlogerie Garantie de Paris, Besançon
ET GENÈVE
INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES
LUNETTERIE FINE DE MOREZ
Longues vues et Jumelles choix supérieur
RÉPARATIONS TRÈS SOIGNÉES ET GARANTIES

Achat au plus haut Cours des matières Or et Argent

© VILLE DE SISTERON

Pharmacie Centrale. — Droguerie

MEDAILLE D'OR — DIPLOME D'HONNEUR — HORS CONCOURS

D. LAUGIER

47, Rue Droite, SISTERON 47, Rue Droite

Dépôt Général des EAUX MINÉRALES Françaises et Etrangères
Et de toutes spécialités Pharmaceutiques

Fabrique de Produits Vétérinaires spécialisés

BANDAGES — BAS POUR VARICES
DOUCHES D'ESMARK
INJECTEURS, IRRIGATEURS, ETC.

Notre nombreuse Clientèle est assurée de toujours trouver à la Pharmacie, des produits irréprochables de 1re qualité et une grande modicité dans les prix. — Les ordonnances de MM. les docteurs sont dans leur préparation l'objet d'une attention toute particulière de notre part.

La Grande Savonnerie C. FERRIER et Cie
Marseille

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

LE CHAT

Le SAVON EXTRA MARQUE "Le Chat" est un Savon pur fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, il procure une économie de 30 o|o sur le poids du savon employé

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE

LIQUEURS SUPÉRIEURES CUSENIER
A BASE DE FINE CHAMPAGNE

QUINQUINA CUSENIER
TONIQUE. LE SEUL VRAI APÉRITIF.

ABSINTHE BLANCHE CUSENIER
NATURELLE
A BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

PHARMACIE DE PREMIÈRE CLASSE

ANCIENNE PHARMACIE GABERT

PRODUITS CHIMIQUES, PHARMACEUTIQUES — DROGUERIE

A. FERRAND

Pharmacien de 1re Classe de l'Ecole supérieure de Montpellier

SISTERON, Rue de Provence (A coté de l'Epicerie Marseillaise)

DÉPOT
- Spécialités Pharmaceutiques
- Parfumerie Hygiènique
- Produits Vétérinaires

EAUX MINÉRALES
Françaises et Etrangères
OBJETS DE PANSEMENTS
PRODUITS ANTISEPTIQUES

Accessoires de Pharmacie
Bandages, Bas pour varices
DOUCHES, INJECTEURS, IRRIGATEURS

ANALYSES CHIMIQUES — MÉDICALES — INDUSTRIELLES & AGRICOLES

SPÉCIALITÉS DE LA MAISON
- Sirop contre la coqueluche
- Baume contre les cors
- Injections contre les écoulements
- Mixture anti-gastralgique
- Baume dentaire
- Lotion contre la chute des cheveux
- Gouttes anti-anémiques
- Présure liquide - Eau dentifrice
- Cachets anti-névralgiques
- Vin reconstituant
- Pommade contre les hémorroïdes
- Sirop vermifuge
- Tœnifuge contre le ver solitaire
- Eau de Cologne et de Quinine
- Produits Photographiques

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

---

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION pour FAMILLES et ATELIERS

DAVIS

AGENCE GÉNÉRALE : MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863,
48, Boulᵈ Sébastopol, 48, Paris. — L. ANDRÉ & Cie.

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

PRIME GRATUITE

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. - Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. - Echelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Cinémas [illegible] — Cours des Banques, tous les tirages français et étrangers. — Un An : 6 fr. - 5, rue Drouot, PARIS

Chaux Eminemment Hydraulique

GABRIEL et LUCIEN LAUZIER
Fournisseurs des Ponts et chaussées
Chemins de fer et Administrations

Usine à vapeur à SIGONCE
par FORCALQUIER (Basses-Alpes)

Gare d'Expédition, LURS.

Mal. du Foie de Matrice Fᵉˢ blanches — Thermal — Scrofule Glandes Tumeurs

BORJONEAU

Près *Montélimar* (Drôme). — 5 à 10 fr. par jour 1 bouteille par jour contre l'Obésité, surtout celle du ventre. — Ecrire au Gérant pour caisse de 60 bouteilles (32 fr.) prise à la Gare de Montélimar

---

AVIS AUX BLANCHISSEUSES!!

DEMANDEZ PARTOUT
Le savon "LE MOISSONNEUR"
Léon MICHEL, fabricant
SALON (BOUCHES-DU-RHONE)

Représenté par F. COULON
SISTERON (Basses-Alpes.)

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | TOURS de tous Systèmes | MACHINES à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains. pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — BOITES D'OUTILS SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour la Découpage, le Tour, la Sculpture, etc. *Nouveau TARIF-ALBUM* 320 p. (250 gravures) franco 0.85 c.

A. TIERSOT

CONSTRUCTᵉ BREVT. à PARIS 16, Rue des Gravilliers.
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de PARIS 1890-1891-1892-1893.

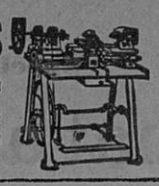

Le Gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON